

**ARRETE DU MAIRE**  
**Interdiction d'utilisation**  
**du terrain d'honneur du fait d'évènements climatiques**

**Arrêté du Maire n°2024-138**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20241018-AR\_2024\_138-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2024

Le Maire de la Commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants, L 2122-21, et L 2122-24 ;

Considérant que les événements climatiques des derniers jours rendent le terrain d'honneur impropre à son utilisation (pluies intenses du 17 octobre 2024);

Considérant le risque de blessures des utilisateurs et la nécessité de préserver le terrain.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Le terrain d'honneur, sis 6 rue de la Roue à Saint-Romain-le-Puy, est interdit d'accès du vendredi 18 octobre 2024 à 14h au dimanche 20 octobre à 20h, du fait de conditions météorologiques (pluies intenses du 17 octobre 2024) qui le rendent impropre à son utilisation, et engendrent des risques de blessures des utilisateurs.

**ARTICLE 2 :** Ampliation :

Le présent arrêté sera :

- Affiché en Mairie
- Publié au recueil des actes administratifs

Fait à Saint-Romain-Le-Puy, le 18 octobre 2024

Le maire,

Christian SOULIER

